



8 décembre 2025

Dossier RCEI: 80138

Tracy Lachine
Responsable de projet
Région des Prairies et du Nord du Canada
Agence d'évaluation d'impact du Canada
tracy.lachine@iaac-aeic.gc.ca

Sujet : Commentaires à propos du rapport provisoire d'évaluation environnementale et des conditions potentielles provisoires pour le Projet 6 – Route toutes saisons reliant la Nation crie de Manto Sipi, la Nation crie de Bunibonibee et la Première Nation de God's Lake

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) a demandé à Ressources naturelles Canada (RNCAN) de mettre à disposition des spécialistes possédant une expertise ou des connaissances spécialisées afin d'examiner le rapport provisoire d'évaluation environnementale (EE) et les conditions potentielles provisoires du Projet 6 – route toutes saisons reliant la Nation crie de Manto Sipi, la Nation crie de Bunibonibee et la Première Nation de God's Lake (le projet), proposé par le ministère des Transports et de l'Infrastructure du Manitoba (le promoteur).

Plus précisément, RNCAN a été invité à formuler des commentaires afin de déterminer si l'Agence a :

- caractérisé de manière exacte et adéquate les effets environnementaux potentiels de compétence fédérale (en lien avec le mandat de RNCAN), ainsi que les principales mesures d'atténuation, de surveillance et de suivi;
- résumé de manière exacte et adéquate l'analyse réalisée par le promoteur, de même que les commentaires et points de vue formulés par votre ministère.

RNCAN a participé au processus d'évaluation environnementale du projet, conformément à l'article 20 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012), à titre de ministère fédéral responsable de l'administration de la *Loi sur les explosifs* et en raison de son expertise ou de ses connaissances spécialisées concernant les explosifs. RNCAN a également examiné le rapport provisoire d'EE et les conditions potentielles provisoires en s'appuyant sur son expertise en matière de quantité d'eau souterraine, de pergélisol, ainsi que de drainage minier acide et de lixiviation des métaux¹.

Du point de vue de la quantité d'eau souterraine, RNCAN n'a pas formulé de commentaires additionnels, mais a noté que les mesures d'atténuation et de surveillance proposées par le promoteur ne reflètent pas celles proposées par l'Agence en matière de quantité d'eau souterraine.

En ce qui concerne le pergélisol, RNCAN a recommandé que le texte du rapport provisoire d'EE soit modifié afin de refléter les mesures d'atténuation décrites dans le rapport d'étude d'impact sur l'environnement, et non uniquement le retrait de matériaux, comme indiqué dans le rapport d'EE.

RNCAN a souligné l'importance de reconnaître que des matériaux peuvent ne pas être potentiellement générateurs d'acide tout en présentant un potentiel de lixiviation des métaux dans des conditions de pH neutre. Si le terme « ou » est omis dans certaines conditions liées à la lixiviation des métaux et au

¹ En cas d'incohérence ou de divergence entre les deux versions linguistiques du présent document, la version rédigée dans la langue originale (anglais) prévaudra.

drainage minier acide (LM/DMA), l'exigence s'appliquerait uniquement aux matériaux à la fois lixiviables et générateurs d'acide, plutôt qu'à chacune de ces conditions prises individuellement. De plus, RNCAN a fortement recommandé que les sites de dynamitage et les coupes de roche soient inclus dans les conditions relatives à la LM/DMA. Les surfaces rocheuses exposées, telles que les coupes de roche aux sites de dynamitage, peuvent constituer une source à long terme de lixiviation des métaux et de drainage minier acide. Des commentaires additionnels sont également recommandés afin de préciser les exigences relatives au programme de drainage neutre en milieu minier et à l'utilisation de matériaux potentiellement générateurs d'acide comme matériaux de construction.

RNCAN n'a formulé aucun autre commentaire relativement à la *Loi sur les explosifs*.

Les détails des commentaires de RNCAN figurent à l'annexe A jointe : Commentaires de Ressources naturelles Canada sur le rapport provisoire d'évaluation environnementale et les conditions potentielles provisoires – Projet 6 – Route toutes saisons (disponible en anglais seulement).

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à l'adresse suivante: vikash.narine@nrcan-rncan.gc.ca.

Merci,

Vikash Narine
Agent principal d'évaluation d'impact
Bureau de la scientifique principale

cc:

Christina Clarke – Directrice intérimaire, Division des évaluations d'impact
Annie Montpetit – Cheffe d'équipe intérimaire, Division des évaluations d'impact